

Viniflora® NoVA™

Information Produit

Version: 4 PI GLOB FR 26-05-2017

Description

Viniflora® NoVA™ est une culture pure, concentrée de *Lactobacillus plantarum*. C'est un ferment oenologique homofermentaire capable de réaliser la fermentation malolactique dans les moûts qui a été sélectionnée pour réaliser une fermentation malolactique rapide et sûre dans les moûts. Le produit a de ce fait une faible tolérance à l'éthanol.

Le ferment Viniflora® NoVA™ est prêt à êtreensemencé directement dans les jus de raisin et les moûts sans réactivation, préparation ou réhydratation préalable.

Le produit peut être utilisé dans des moûts pour vins rouges, rosés ou blancs.

Description culture:

Lactobacillus plantarum.

Num. Article:	712535	Couleur:	Blanc cassé à légèrement brun
Taille	6X5000 L	Format:	F-DVS
Conditionnement	Bag(s) in box	Forme:	Granulat congelé

Stockage & manutention

< -45 °C / < -49 °F

Conditions de transport

Les ferments "FroZen" doivent être transportés en utilisant de la carbo-glace avec un temps de transport maximal de 72 heures.

Durée de vie

Lorsqu'il est stocké selon nos recommandations, le produit a une D.L.U.O. de 12 mois

Utilisation

Cette bactérie a été sélectionnée pour réaliser une fermentation malolactique rapide et sûre, par ensemencement direct dans la plupart des moûts rouges et blancs. Ses principales caractéristiques sont :

- o Ensemencement direct dans les jus ou moûts contenant moins d'1% d'éthanol Vol.
- o Haute concentration de cellules actives pour assurer un démarrage rapide en fermentation
- o Haut niveau de pureté microbiologique
- o Faible production d'acidité volatile
- o Ne produit pas d'amines biogènes *

*Au cours des fermentations malolactiques, les flores indigènes produisent des amines biogènes à partir des acides aminés. Cette souche de bactérie malolactique a été sélectionnée parmi les flores indigènes en utilisant les techniques les plus sophistiquées de screening, d'analyse et de production afin de délivrer des ferments malolactiques qui ne produisent pas les amines biogènes suivantes : histamine, tyramine, putrescine, phenylethylamine, isoamylamine, cadaverine.

Pour plus d'information sur les amines biogènes dans les vins ou pour déterminer comment les éviter, consultez le code OIV des bonnes pratiques de viti-viniculture et visitez notre site : <http://www.oiv.int/oiv/info/enguidesoiv#biogenic>

Viniflora® NoVA™

Information Produit

Version: 4 PI GLOB FR 26-05-2017

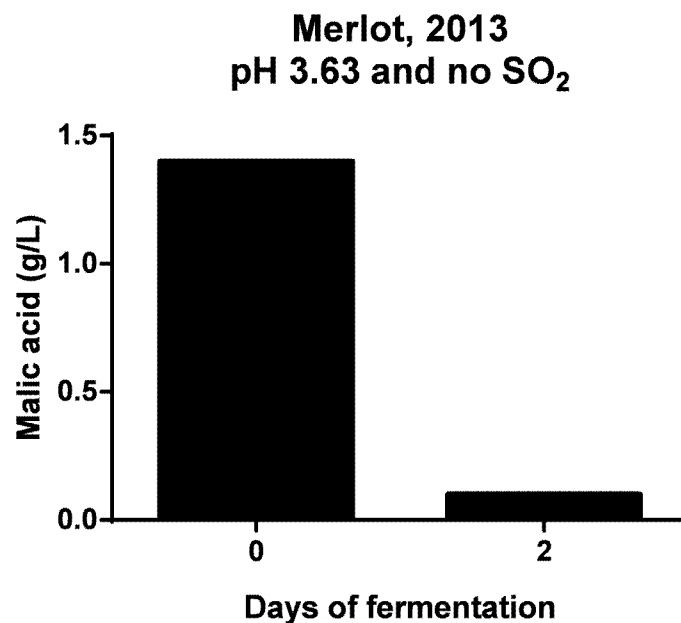
Mode d'emploi

Cette culture doit toujours être inoculée directement dans le vin. Il n'est pas nécessaire de la réhydrater, de la réactiver ou de l'acclimater.

Enlever les ferments du congélateur juste avant l'utilisation pour assurer une performance optimale. Une exposition prolongée à des températures supérieures à -45°C avant l'inoculation serait dommageable pour la qualité des cultures. Ouvrir le paquet et verser les pellets frozen directement dans le vin. Assurez-vous que la culture soit ajoutée lors de la phase liquide du vin et que la culture est totalement dissoute dans le vin. Pour plus d'information, merci de contacter votre conseiller technique Chr. Hansen pour obtenir le protocole d'inoculation le plus approprié à votre situation.

**Données techniques**

Viniflora® NoVA™ a dégradé l'acide malique du jus de raisin en 2 jours, de 1,4 g/L à 0,1 g/L.



Viniflora® NoVA™

Information Produit

Version: 4 PI GLOB FR 26-05-2017

Données physiologiques

Plage de températures lors de l'inoculation	20-25°C (68-77°F)
pH minimum*	3.4
SO₂ total, max. lors de l'inoculation	5 ppm
Teneur maximale en alcool	5 % vol

* notez que ces facteurs s'excluent mutuellement. Les tolérances individuelles ne sont valables que si les autres conditions sont favorables. Vérifiez le niveau de SO₂ produit par les levures utilisées lors de la fermentation alcoolique ainsi que le niveau de SO₂ libre.

Législation

Le produit est destiné à l'alimentation humaine et à une application oenologique et est conforme au Codex Oenologique International en vigueur. Les ferments de Chr. Hansen sont conformes aux exigences de la Réglementation 178/2002/EC et au Règlement (CE) N° 606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 et ses modifications.

Le produit est destiné à l'alimentation humaine et à une application oenologique.

Sécurité alimentaire

Aucune garantie de sécurité alimentaire explicite ou implicite n'est comprise en cas d'utilisation dans des applications autres que celles mentionnées dans la section domaine d'application. Si vous souhaitez utiliser le produit dans une autre application, veuillez contacter votre interlocuteur Chr. Hansen habituel. Les bonnes pratiques de fabrication (BPF) sont implémentées dans toutes les usines de fabrication de cultures Chr. Hansen. Chr. Hansen a fait une évaluation du risque microbiologique, chimique et corps étrangers pour les usines et les plateformes de distribution des cultures destinées aux industries du lait de la viande et du vin. Les points de contrôles (CP) et les points de contrôles critiques (CCP) sont basés sur l'évaluation du risque. Une équipe HACCP ainsi que des plans HACCP sont établis pour chaque site de production.

Etiquetage

Pas d'étiquetage nécessaire, toutefois, dans le doute, merci de consulter votre législation locale.

Marques déposées

Le nom des produits, des concepts, les logos, les marques et autres marques déposées mentionnées sur ce document, apparaissant ou non en grands caractères, en gras ou avec le symbole ® ou le TM, sont la propriété de Chr. Hansen A/S ou utilisés sous licence. Les marques déposées apparaissant sur ce document ne peuvent pas être enregistrées dans votre pays, même si elle sont marquées avec un ®.

Information supplémentaire

Visitez notre site web dédié au vin: www.chr-hansen.com/food-cultures-and-enzymes/wine

Support technique

Les laboratoires et le personnel de développement des produits et applications de Chr. Hansen se tiennent à votre disposition si vous souhaitez de plus amples informations.

Viniflora® NoVA™

Information Produit

Version: 4 PI GLOB FR 26-05-2017

Information OGM

En conformité avec la législation de l'Union Européenne, nous pouvons affirmer que **Viniflora® NoVA™ ne contient pas d'OGM et ne contient pas de matières premières étiquetées GM****. En conformité avec la législation de l'Union Européenne sur l'étiquetage des produits finis**, nous pouvons vous informer que l'utilisation de **Viniflora® NoVA™ ne déclenche pas un étiquetage OGM** du produit alimentaire final. La position de Chr. Hansen sur les OGM peut être trouvée sur le site suivant: [www.chr-hansen.com/About us/Polices and positions/Quality and product safety](http://www.chr-hansen.com/About-us/Polices-and-positions/Quality-and-product-safety).

**Directive 2001/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 mars 2001 relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement, et amendements, et abrogeant la directive 90/220/CEE du Conseil.*

*** Règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés, et amendements.*

Règlement (CE) n° 1830/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'organismes génétiquement modifiés, modifiant la directive 2001/18/CE, et amendements.

Information Allergènes

Liste des allergènes communs conforme, aux USA à l'Acte de Protection des Consommateurs et des Etiquetages des Allergènes alimentaires 2004 (FALCPA) et le Règlement de l'UE 1169/2011/EC et ses amendements ultérieurs.	Présent comme ingrédient dans le produit
Céréales contenant du gluten* et produits à base de ces céréales	Non
Crustacés et produits à base de crustacés	Non
Oeufs et produits à base d'oeufs	Non
Poissons et produits à base de poissons	Non
Arachides et produits à base d'arachides	Non
Soja et produits à base de soja	Non
Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)	Non
Fruits* à coque et produits à base de ces fruits	Non
Liste d'allergènes en conformité avec le Règlement EU 1169/2011/EC seulement	
Céleri et produits à base de céleri	Non
Moutarde et produits à base de moutarde	Non
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	Non
Lupin et produits à base de lupin	Non
Mollusques et produits à base de mollusque	Non
Anhydride sulfureux et sulfites (ajouté) en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre exprimées en SO ₂	Non

* Merci de consulter le Règlement de l'UE 1169/2011/EC Annexe II pour une définition légale des allergènes communs, voir loi de l'Union Européenne sur le site suivant : <http://eur-lex.europa.eu>